

➤ **INTITULE DE LA FORMATION**

- réanimation cardio pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe.

➤ **CADRE REGLEMENTAIRE**

- Le décret du 4 mai 2007 indique que les défibrillateurs externes automatisés peuvent juridiquement être mis en œuvre par « toute personne »
- L'arrêté du 6 novembre 2009 indique les organismes habilités à dispenser cette initiation et définit également son contenu et sa durée, sans toutefois la rendre obligatoire.
- Le Code de la construction et de l'habitation (article R123-57) et le décret du 19 décembre 2018 prévoient l'installation obligatoire d'un défibrillateur pour certains établissements recevant du public (ERP).

➤ **OBJECTIFS GENERAUX**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- De reconnaître un arrêt cardio respiratoire et d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et une victime en arrêt cardio respiratoire.

➤ **CONTENUS PEDAGOGIQUES**

- ✓ Cadre juridique.
- ✓ L'arrêt cardio respiratoire.
- ✓ Le défibrillateur.
- ✓ Protéger de façon adaptée.
- ✓ Examiner la victime.
- ✓ Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.
- ✓ Secourir la victime de manière appropriée : la victime ne répond pas et ne respire pas.
 - réanimation cardio pulmonaire
 - utilisation du défibrillateur automatisé externe

➤ **METHODES MOBILISEES**

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés (supports informatisés).
- Formation pratique et animations participatives basées sur des mises en situations d'accidents simulés.
- Matériel pédagogique adapté (plan d'intervention SST, défibrillateur automatisé externe, lot de mannequins adulte/enfant/nourrisson, divers matériels pour simulation, matériel d'entretien).

➤ MODALITES D’EVALUATIONS

- Pendant la formation : Evaluation formative des stagiaires tout au long de la formation par quizz, ateliers gestes et mises en situation.

➤ MODALITES D’ORGANISATION

- Délais d’accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d’accès : nous contacter.
- Durée : 4 heures en présentiel
- Effectifs : de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.
- Prérequis : aucun.
- Publics visés : Tout public.
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Cette initiation est dispensée par les formateurs en premiers secours ou par les formateurs SST.
- Dispensateur de la formation : Entité habilitée de niveau 1.
- Documents obligatoires délivrés : Cette initiation ne donne lieu à aucune délivrance de diplôme ou certification, cependant, une attestation de fin de formation sera remise à chaque stagiaire.

➤ ACCESSIBILITE

-  Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d’étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

➤ CONTACTS



Madame Coralie SOSCIA
CS FORMATIONS
Résidence Les Jardins de Saint-
Cannat
377 Chemin des Fumades
Bât C appt 01
13760 Saint-Cannat



06-51-69-64-21 ou 06-51-84-33-49



Site: www.csformations.com

Mail: csformationsst@gmail.com